

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

Le vingt décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier GRIMA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2023

15 PRESENTS 0 ABSENT

PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme BATTISTUZZI, M. BONNET, Mme CAVAL, M. BRULÉ, Mme PRADAL, M. MILHOUD, Mme DELPECH, M. LECLERCQ, Mme BEDIN, M. SABATINO, Mme DANH PHA, M. MIRAMONT.

ABSENT :

Mme BERTRAND donne pouvoir à M. GRIMA
Mme GUTIERREZ donne pouvoir à Mme PRADAL
M. CAPPELIÉ donne pouvoir à M. MIRAMONT

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2023, adopté à l'unanimité.

• Présentation APD école maternelle :

Le cabinet d'architecte François de la Serre (FDLS) présente en premier temps le plan de masse du projet et rappelle les éléments validés lors de l'APS. Il montre les liaisons entre les autres bâtiments : préau en lien avec l'ALSH, coursive vers la cantine scolaire en option, repositionnement du chemin d'accès au bâtiment de façon à ce qu'il soit en face à l'entrée de l'école. Le groupe de la pompe à chaleur sera installé sur le toit (partie plate) du toit qui est conservé.

Sur le plan de masse intérieur, FDLS décrit les circulations intérieures et les différentes pièces. FDLS présente les perspectives en 3D des façades, et la volumétrie des salles de classes. Ensuite FDLS montre les plans de coupes et spécifiquement les raccords entre les différentes hauteurs au niveau de la toiture.

J. BONNET demande s'il ne vaudrait pas mieux mettre une membrane PVC sur la toiture plutôt que de l'autoprotégé. FDLS répond qu'il est possible de faire les deux solutions. Il n'y a pas de dégradations plus importantes avec une membrane PVC, cette option peut donc être privilégiée. FDLS a évité les chaineaux car c'est une source de sinistralité. Un entretien régulier doit être prévu de la toiture dans tous les cas. Les tuiles du toit existant seront remplacées si besoin, cela a été prévu au chiffrage.

Arrivée de C. BARTHE vers 18h50.

.../...



C. BARTHE trouve que le projet s'intègre bien dans son environnement immédiat.

JP CAPPELIE pose la question sur le matériau du bardage. FDLS explique que ce sera de la résine, et une ossature sera présente pour fixer le bardage. Les autres murs seront en enduits clairs. FDLS proposera des prototypes de bardage lorsque nous aurons sélectionné l'entreprise en charge des travaux et que nous serons au choix des coloris.

C. BARTHE demande si un accès pour l'entretien de la PAC et la toiture a été prévu. FDLS précise que 2 lanterneaux sont prévus pour permettre l'accès à la toiture des agents et techniciens.

B. MILHOUD demande si la récupération des eaux pluviales est prévue dans le projet. FDLS précise qu'à ce stade cela n'est pas prévu. M. le Maire explique comment seront gérées les eaux pluviales du bâtiment. Il y aurait une chaussée réservoir pour récupérer les eaux avant de les envoyer sur le réseau public. Plusieurs élus font part de leur intérêt de prévoir un réservoir pour récupérer les eaux pluviales, pour l'arrosage notamment. FDLS va regarder si techniquement il est possible de mettre un réservoir d'eau à l'avant de l'école maternelle et le chiffrer.

J. BONNET pose la question du mode de chauffage retenu. M. le Maire répond que nous aurons une PAC Air/Air, contrairement à ce qui avait été évoqué lors de la présentation de l'avant-projet sommaire. En effet, l'étude effectuée par le bureau d'études thermique a permis de conclure que l'installation d'une PAC Air/Air était plus avantageuse dans le cadre de notre projet. Nous aurons donc une ventilation simple flux. M. le Maire précise que nous pourrions régler les températures dans les classes et depuis une centrale nous pourrions mettre une limite haute et basse. FDLS précise qu'il y aura aussi un détecteur pour arrêter le chauffage ou la climatisation lorsque les menuiseries donnant vers l'extérieur seront ouvertes.

J. BONNET s'interroge sur l'isolation et le matériau retenu. FDLS précise que ce sera de la laine de verre biosourcée, il y aura également au niveau des menuiseries des doubles vitrage avec vitrage acoustique pour la partie dortoir, menuiseries aluminium avec rupture de pont thermique, volet roulant thermique.

M. le Maire porte l'attention de ses collègues sur les changements demandés lors de l'APS : au niveau des sanitaires (nous passons de 8 à 17 toilettes), qu'il y aura bien des siphons au sol au niveau des sanitaires, et pour le rangement de la salle de motricité les portes ont été repositionnées.

Arrivée de P. BRULE vers 19h15

C. BARTHE demande si un vide sceau a été intégré FDLS le confirme. Nous allons poser la question aux personnes qui effectuent le ménage de savoir où positionner le vide sceau.

S. PRADAL pose la question du revêtement du sol de la cour. Il s'agirait d'enrobés. FDLS va chiffrer le béton balayé brossé plutôt que l'enrobé. M. le Maire précise que les arbres de la cour seront conservés.

Départ de JP CAPPELIE à 19h38, arrivée de S. CAVAL.



B. MILHOUD pose la question des panneaux photovoltaïques pour savoir si nous avons des idées de puissances. M. le Maire précise que nous avons sollicité 2 prestataires spécialisés dans ce domaine. P. CAZE précise que la grandeur du préau sera revue en fonction de l'étude.

FDLS présente le planning de l'opération avec une fin des travaux en juin 2025.

B. MILHOUD pose la question du relogement des enfants. M. le Maire précise qu'une classe restera au niveau de l'ALSH comme c'est le cas actuellement, la 2^{ème} classe au niveau de la salle informatique de l'école élémentaire et la 3^{ème} classe dans la salle de motricité de l'ALSH.

M. le Maire précise que nous sommes dans le budget prévu initialement. Il revient sur les prestations supplémentaires éventuelles, et indique à l'assemblée que nous devons donner un avis. Les élus décident d'intégrer la coursive réfectoire et menuiseries existantes dans le projet.

M. le Maire demande un avis informel des élus sur le projet. Boris et Pascal s'abstiennent, les autres sont favorables au projet.

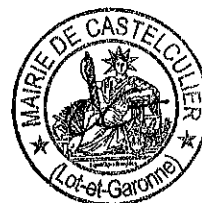
J. SABATINO revient sur la vision que peuvent avoir les administrés sur ce projet. Il indique qu'il ne faut pas occulter la partie récupération des eaux de pluie et l'autoconsommation du bâtiment avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire présente le programme chantiers citoyens pour 2024, 3 sessions seront programmées, comme chaque année avec 8 jeunes sur chaque session. Ils vont réaliser des dispositifs permettant de récupérer les déjections canines, une structure à l'effigie des Jeux Olympiques, une réfection des panneaux de randonnées installés sur la Commune et la construction d'une maison pain d'épices qui servira de décoration de Noël.

Départ de J. SABATINO à 20h05

- M. le Maire précise que Maïlys SALAMERO, qui a 26 ans et qui est de la Commune a reçu une médaille de bronze dans la discipline « concours de saut d'obstacles », dans le cadre de des championnats de France d'équitation 2023. Nous lui avons envoyé un courrier de félicitations et d'invitation aux vœux.
- M. le Maire évoque la cérémonie 1 arbre 1 naissance, il a trouvé que ce moment était très agréable, le CMJ a bien travaillé, les parents étaient ravis et c'est une action en faveur du développement durable.
- M. le Maire propose de ne plus planter de fleurs d'été dans les jardinières en fer devant la mairie et le long de l'avenue Jean Monnet, pour des raisons environnementales car elles demandent beaucoup d'eau. Pour les pots sur la place de la mairie nous allons regarder s'il est possible de planter des vivaces ou des plantes plus résistantes aux fortes chaleurs et demandant moins d'eau. .../...



- M. le Maire fait part de la révolution des poubelles – AN II – Collecte biodéchets ou composteurs. Un courrier va être envoyé dans chaque foyer par l'Agglomération d'Agen (AA) soit pour remettre coupon retrait (composteur), soit pour indiquer que l'AA va passer pour leur remettre 1 bac 80 L et 1 biosceau (si pas possible de récupérer aux heures prévues : aller au CT de l'AA à BOE – lundi au vendredi et le samedi matin). M. le Maire précise qu'une collecte sapins à l'arrière de la salle des fêtes est renouvelée du 01/01 au 24/01 et qu'un broyage des sapins est organisé le mercredi 24/01. Le broyat sera à disposition des castelfondais, nous veillerons à communiquer davantage sur cette information cette année.
- M. le Maire rappelle qu'un recensement de la population aura lieu du 18/01/2024 au 17/02/2024.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par nos amis slovènes et qu'ils souhaitent venir en petite délégation du 30 avril au 2 mai pour signer le serment de jumelage.
- M. le Maire précise que la mairie sera fermée exceptionnellement les samedis 23 et 30 décembre.
- M. le Maire précise que la distribution des colis pour les + 85 ans par le CCAS est en cours ce sont 60 colis individuels et 9 colis couples qui sont livrés, et toujours appréciés.
- M. le Maire fait un retour sur la consultation pour réalisation des prestations audiovisuelles pour la période 2024-2026. 3 candidats ont répondu (Studio blue Lemon, Périvision et Prodcast films), et compte tenu des critères c'est Perivision qui est le mieux disant (et le moins cher aussi) : J. BONNET ne souhaite pas que nous poursuivions ces dépenses en termes de communication, car il trouve que c'est une prestation qui est trop élevée pour la cérémonie des vœux. Il indique qu'avec nos smartphones actuels nous pouvons faire des vidéos et les transmettre à un prestataire qui les mets en forme. C. BARTHE précise que les vidéos faites par PERIVISION sont diffusées tout au long de l'année sur les réseaux sociaux, et ne servent pas uniquement que pour la cérémonie des vœux. Elle rappelle l'intérêt de prendre un prestataire professionnel, pour l'image de la Commune ; Elle précise simplement que pour notre bulletin municipal les photos transmises ne sont pas toujours d'assez bonnes qualités pour l'imprimeur (alors que prises avec un smartphone) et ne peuvent donc pas être insérées dans le bulletin municipal, alors pour ce qui est de la vidéo cela est d'autant plus complexe. Le Maire rappelle que cette prestation représente 0,03% de notre budget, et que ces vidéos touchent une population qui ne se déplace pas physiquement aux vœux (3 000 vues l'an passé). Aujourd'hui la communication passe par la vidéo, et les réseaux sociaux. .../...



C. BARTHE précise que les cartes de vœux ne seront pas envoyées cette année, elles seront envoyées de façon dématérialisée. M. le Maire soumet ce sujet au vote, et demande qui est favorable à la poursuite de ces prestations : 12 sont favorables, 4 s'abstiennent, 1 est contre, 1 absent.

- M. le Maire fait un retour sur le téléthon, il renouvelle ses remerciements pour les associations, les élus et les entreprises qui y ont participé. Une communication sera faite prochainement sur Facebook en listant tous les participants au téléthon, sans attendre le décompte final des dons qui sera fait courant janvier.
- M. le Maire précise que nous allons prêter la salle des fêtes au Conseil Départemental pour une répétition de leur évènement « Chœur en scène » (collégiens qui chantent et font une représentation à Agora), le mercredi 22/05 sur la journée, 350 personnes attendues (enfants + adultes),
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une session dédicaces de l'auteure Laure ROLLIER, sera organisée à la bibliothèque, le jeudi 6 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 50.

LE MAIRE, Olivier GRIMA

LE SECRETAIRE, Corinne BARTHE